

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DÉLIBÉRATION N° 25\_CC\_2018\_CCDS**

#### **AVENANT À LA CONVENTION DU GAL DES SAVANES MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION**

Séance du 4 juin 2018

Date de convocation : 29 mai 2018 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-huit et le quatre juin à douze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Enrico WILLIAM, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Wansy JEAN-FORT, Myriam MARIN, Justine SAIBOU, Céline ZULEMARO

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Stéphane ANTOINETTE à Christian PITTA

Denis BURLLOT à François RINGUET

Vanessa BOIS-BLANC CHASE à Didier BRIOLIN

Gilles DUFAIL à Edgard CHOCHO

Pierre HO-WEN-SZE à Patrick COSSET

Sylvio BOCAGE à Emilie VENTURA-CLET

Annick LEVEILLE-ARON à Myriam MARIN

#### **Absente excusée :**

Françoise FREDOC

#### **Absents non excusés :**

Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Emilie VENTURA-CLET**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«La candidature de la Communauté de Communes des Savanes « LES SAVANES, UNE TERRE DE LIENS ET DE PATRIMOINES A VALORISER », suite à l'appel à projet LEADER lancé par la Collectivité Territoriale de Guyane, a été acceptée par le comité de sélection en date du 20 juin 2016. Depuis, la cellule LEADER du GAL des Savanes a communiqué l'ensemble des pièces nécessaires, visant à la rédaction de la convention LEADER qui a été signée le 31 mai 2017.

Le Comité de Programmation du GAL des Savanes a été convoqué les 26 juillet et 15 septembre 2017 à la CCDS sans pouvoir, à chaque fois, atteindre le quorum requis et voter. En effet, la convention LEADER stipule que pour délibérer, il faut la moitié des membres votants présents et qu'au moins la moitié des voix soit constituée du Collège privé (double quorum).

Force est de constater que l'absence répétée de membres, empêchant la tenue du Comité de programmation, est de nature à freiner, voire bloquer le déploiement de ce dispositif et donc à atteindre les objectifs fixés (développement de l'offre touristique, valorisation de la production locale, du patrimoine...) pour le développement rural de notre territoire.

La composition actuelle du comité est à repenser et nous conduit à la modifier, dans un souci d'efficacité tout en respectant les règles nationales des programmes européens de représentativité.

Par délibération n° 05\_CC\_2018\_CCDS du 27 février 2018, le Conseil communautaire a modifié la composition du comité de programmation comme suit :

Collège public : 4 membres titulaires + 4 membres suppléants ;  
Collège privé : 5 membres titulaires + 5 membres suppléants.

Par la suite, un appel à candidature a été effectué pour la désignation des membres du collège privé

<b>COLLEGE PRIVÉ</b>			
<b>Jefrado AMALENSIE</b> 2 rue du Cali, 97310 Kourou	Directeur administratif et financier de l'association Papakai	Titulaire	
<b>Jean RINGUET</b> , PK 44 Savane Matiti, 97310 Kourou	Gérant de RJ AGRI MAT	Titulaire	
<b>Alain MINDJOUCK</b> , 3 rue Alexine Gaëtan, 97300 Iracoubo	Association Action de Prévention Santé Village	Titulaire	Président de l'association ACAGE Guyane
<b>Mme. MONTEIRO MONTEIRO</b> Edjanne Bourg de Saint-Élie 97312 Saint-Élie	Gérante de Dieu et Fidèle	Titulaire	
<b>Nunez CARDOSO</b> 4 rue Edgard Golitin, 97300 Iracoubo	Présidente de l'Association l'OASIS	Titulaire	Gérante Camping car Guyane Voyage
<b>Lucienda GUENTHER</b> IRACOUBO	Secrétaire adjoint de l'Association Action de Prévention Santé Village	Suppléant	
<b>Marilva ODANG</b> 2 Rue Cali, 97310 Kourou	Secrétaire de l'association Papakai	Suppléante	
<b>René COURAT</b> Rue du Surinam 97310 Kourou	Bijouterie La Battée	Suppléant	Chef d'entreprise
<b>Éric BUREAU</b> Sinnamary	Agriculteur	Suppléant	Chef d'entreprise
<b>Laurent GREBERT</b> CV 18 Simarouba, 97310 Kourou	Coiffeur	Suppléant	Chef d'entreprise

Aussi, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

**DESIGNER** les 10 membres qui constitueront le collège privé du Comité de Programmation.

**DONNER**, mandat au Président pour signer tout acte afférent à la présente délibération.»

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, modifiant l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu la délibération n°54-CC/2016/CCDS, du 20 décembre 2016 relative à la révision et mise en conformité des statuts de la CCDS ;

Vu la délibération n° 2015-07 de la séance de droit du 18 décembre 2015 de l'Assemblée de Guyane relative à la délégation d'attribution au Président de l'Assemblée de Guyane ;

Vu l'avis du Comité de sélection LEADER en date du 20 juin 2016 portant sélection de la candidature de la CCDS et le comité de programmation Europe du 29 juillet 2016 ;

Vu la délibération n° 05\_CC\_2018\_CCDS du 27 février 2018 relative à l'avenant à la convention du GAL des Savanes modifiant la composition du comité de programmation et les clauses minimales du règlement intérieur ;

Vu la délibération n° 51-CC/2016/CCDS relative à la validation de la stratégie de développement local du GAL des Savanes, de la maquette financière et du projet de convention entre la CCDS, le GAL des Savanes, la Collectivité territoriale de Guyane, l'agence des services et de paiement et la mission Guyane du Centre national d'études spatiales pour la programmation LEADER 2014-2020 ;

Vu les statuts de la structure porteuse du GAL ;

Vu la convention signée entre le GAL, l'Autorité de Gestion et l'Organisme payeur du 31 mai 2017 ;

Vu le rapport unique de présentation ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 mai 2018 ;

Après avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

**Article 1 : DONNE ACTE**, de son rapport à Monsieur le Président.

**Article 2 : DÉSIGNE**, les dix (10) membres qui constitueront le collège privé du Comité de programmation comme suit :

COLLEGE PRIVÉ			
<b>Jefrado AMALENSIE</b> 2 rue du Cali, 97310 Kourou	Directeur administratif et financier de l'association Papakai	Titulaire	
<b>Jean RINGUET</b> , PK 44` Savane Matiti, 97310 Kourou	Gérant de RJ AGRI MAT	Titulaire	
<b>Alain MINDJOUCK</b> , 3 rue Alexine Gaëtan, 97300 Iracoubo	Association Action de Prévention Santé Village	Titulaire	Président de l'association ACAGE Guyane
<b>Mme. MONTEIRO</b> MONTEIRO Edianne Bourg de Saint-Élie 97312 Saint-Élie	Gérante de Dieu et Fidèle	Titulaire	
<b>Nunez CARDOSO</b> 4 rue Edgard Golitin, 97300 Iracoubo	Présidente de l'Association l'OASIS	Titulaire	Gérante Camping car Guyane Voyage
<b>Lucianda GUENTHER</b> Iracoubo	Secrétaire adjoint de l'Association Action de Prévention Santé Village	Suppléant	
<b>Marilva ODANG</b> 2 Rue Cali, 97310 Kourou	Secrétaire de l'association Papakai	Suppléante	
<b>René COURAT</b> Rue du Surinam 97310 Kourou	Bijouterie La Battée	Suppléant	Chef d'entreprise
<b>Éric BUREAU</b> Sinnamary	Agriculteur	Suppléant	Chef d'entreprise
<b>Laurent GREBERT</b> CV 18 Simarouba, 97310 Kourou	Coiffeur	Suppléant	Chef d'entreprise

**Article 3 : DONNE MANDAT** au Président pour **SIGNER** tout acte afférent à la présente délibération.

**VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations : 07

Nombre de votants : 19

Pour : 15 (dont 05 procurations)

Contre : 02 (dont 01 procuration)

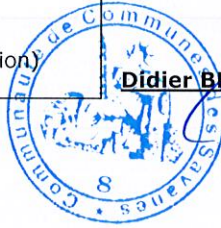
Abstention(s) : 02(dont 01 procuration)

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 4 juin 2018

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, par délégation,

**Didier BRIOLIN**



**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 8 juin 2018 11:30  
**À:** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20180608-14243.xml; 973-200027548-20180604-25\_CC\_2018\_CCDS-DE-1-2\_14417.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-06-08

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 25\_CC\_2018\_CCDS

Objet acte: AVENANT A LA CONVENTION DU GAL DES SAVANES MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 973-200027548-20180604-25\_CC\_2018\_CCDS-DE

---